

Affaire n° 2021 – 014

MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE COMMUNALE EN FAVEUR DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Afin d'aider les sportifs à participer aux compétitions se déroulant sur le territoire national, européen ou intercontinental, la Commune de Bras-Panon met en place une bourse en faveur des sportifs de haut niveau en complément des aides existantes depuis 2010. Il est proposé de mettre à jour le régime applicable pour prendre en compte les sportifs sélectionnés en pôle espoir.

Les propositions d'évolution des critères d'éligibilité sont donc les suivants :

- Dossier éligible si la personne réside à Bras-Panon si la personne réside à Bras-Panon et est licencié dans un club de Bras-Panon ou si la personne réside à Bras-Panon et est licencié dans un club hors de Bras-Panon

- Mettre à jour le barème de quotient familial

Niveau de compétition :

- Championnat de France, Europe ou du monde
- Jeux des îles de l'Océan Indien
- Jeux Olympiques
- Championnat DOM/TOM
- Participation en équipe de France
- Sélection de la Réunion
- **Sélection pôle espoir**

Soit :

- résider à Bras-Panon et être licencié dans un club de Bras-Panon
- résider à Bras-Panon être licencié dans un club hors de Bras-Panon

• **Les critères de ressources restent les suivants :**

- Quotient familial inférieur ou égal à 600.00 €
Le montant proposé est de : 400.00 €
- Quotient familial supérieur à 600.00 €
Le montant proposé est de : 200.00 €
- Quotient familial supérieur à 1000 €
Le montant proposé est de : 100 €

Ces aides peuvent être attribuées une fois par an dans la limite des crédits inscrits au budget

La commission sportive a émis un avis favorable quant à cette affaire le 26 janvier 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère favorablement et adopte la modification des critères d'attribution de la bourse communale en faveur des sportifs de haut niveau.



Le Maire,

Jeannick ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20210210-2021-014-DE
Date de télétransmission : 16/02/2021
Date de réception préfecture : 16/02/2021